

DPR2 Multi-polluants

Diagnostic des Parcelles à Risque de transfert

➤ Contexte

Dans le cadre de leur programme d'action, certains territoires s'engagent sur la réalisation de diagnostics individuels pour réduire les pollutions diffuses vers les eaux par les produits phytosanitaires et le phosphore.

Une méthode de diagnostic, le DPR2 Multi-polluants, conçue par la chambre d'agriculture de Bretagne (CRAB), a été scientifiquement validée et est reconnue par l'administration et les financeurs bretons. Un réseau de compétence composé d'agents agréés a été mis en place afin de répondre à la demande sur l'ensemble de la Bretagne.



➤ Objectif

Le DPR2 est un diagnostic à l'échelle de l'exploitation dont l'objectif est d'élaborer un plan des parcelles à risque de transferts et de bâtir des programmes d'aménagement et/ou de préconisations de pratiques agricoles adaptées au risque. Il s'appuie sur une stratégie qui a fait ses preuves d'emmener les différents acteurs de la qualité de l'eau en Bretagne vers une méthode commune et en s'appuyant sur des compétences entretenues grâce à une coordination régionale « tête de pont ».

➤ Modalités de réalisation

- Le diagnostic est réalisé uniquement par un agent agréé par le CRODIP. Le temps minimal à passer est fonction de la surface et de la connaissance par l'agent agréé de l'exploitation, compter 2 à 2,5 jours pour 50-75 ha.
- L'agent agréé réalise un diagnostic de l'ensemble des parcelles de l'exploitation et apporte des préconisations pour limiter le risque de transfert vers l'eau.
- Dans le mois qui suit la réalisation du diagnostic, l'agent agréé remet un rapport personnalisé avec les cartes des parcelles à risque, les préconisations, les fiches techniques sur le classement des molécules et les stratégies adaptées au risque parcellaire, les aménagements prévus.

➤ Accompagnement financier

En fonction des territoires, zonages, des aides existent pour la réalisation de ce diagnostic (jusqu'à 100% de prise en charge).

Se renseigner auprès des antennes locales : chambre d'agriculture, syndicat d'eau ou de bassins versants, distributeurs...

Conditions de recevabilité

- Siège de l'exploitation en Bretagne
- Réalisation du diagnostic par un technicien agréé par le CRODIP

En complément d'autres dispositifs financiers sont mis en place :

- Breizh bocage : pour la réalisation d'aménagements parcellaires (talus, déplacement d'entrée de champs...)
- Programme d'accompagnement pour certains investissements matériels (outils désherbage mécanique...)

➤ Précisions

- Pour réaliser un diagnostic DPR2 : contacter un agent agréé ou l'un des organismes habilités
- Attention : la méthodologie DPR2 ainsi que l'agrément des agents ne concernent à l'heure actuelle que la problématique « phytosanitaire ». A venir : problématiques « Phosphore », puis bactéries fécales et MOD.

CRODIP – Octobre 2018



DPR2 Multi-polluants

Répartition des 32 agents agréés – Octobre 2018

8 agents Département 22			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél.
BOUDOU Estelle	<i>Capinov</i>	GUINGAMP	06 85 03 90 81
CHARTER Annie	Chambre d'Agriculture de Bgne	ROSTRONEN	
COURTEY Pauline	Chambre d'Agriculture de Bgne	GUINGAMP	
JEZEQUEL Ludovic	Chambre d'Agriculture de Bgne	PLOUMAGOAR	06 33 21 02 25
LAPORTE Anne	Chambre d'Agriculture de Bgne	TADEN	06 33 07 83 14
MAHE Mickaël	<i>Coopérative du Gouëssant</i>	LAMBALLE	06 83 39 52 05
PIERRE Alexandre	Chambre d'Agriculture de Bgne	BROONS	
VAUTRAIN Julie	Chambre d'Agriculture de Bgne	ROSTRONEN	07 86 39 89 42

5 agents Département 29			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél
GAC Valérie	Chambre d'Agriculture de Bgne	ST SEGAL	02 98 73 19 37
GENTIEN Armel	Syndicat Mixte de l'Horn	PLOUENAN	06 66 61 84 76
GOUPILLE Cécile	Chambre d'Agriculture de Bgne	MORLAIX	
LE GOFF Yves	Syndicat Bassin Versant de l'Elorn	DAOULAS	02 98 25 93 51
LE MOAL Jonas	<i>Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon</i>	KERNILIS	06 75 37 03 44
SALAUN Maxime	<i>Syndicat Mixte du Trégor</i>	MORLAIX	02 98 15 15 21

15 agents Département 35			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél
BOUARD Floriane	<i>Chambre d'Agriculture de Bgne</i>	DOL DE BRETAGNE	
CHATEL Alice	<i>Syndicat Mixte du Bassin du Semnon</i>	JANZE	09 60 50 00 84
COLLIN Erwan	FDCETA 35	THORIGNE FOUILLARD	06 38 66 90 01
GILLARD Camille	Syndicat du Bassin Versant de la Seiche	CHATEAUGIRON	07 87 85 90 18
GUERIN Pierre-Yves	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS	07 89 71 06 37
GUILLOSSOU Enora	<i>Chambre d'Agriculture de Bgne</i>	RENNES	06 75 78 85 23
JEGO Yannick	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS	07 89 71 06 37
LACOSTE Emmanuel	<i>Chambre d'Agriculture de Bgne</i>	RENNES	02 22 53 21 06
LAMBERT Thierry	<i>Chambre d'Agriculture de Bgne</i>	RENNES	06 22 53 21 06
LANGEVIN Anaëlle	<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont</i>	VITRE	02 99 74 35 22
LEBRETON Laura	TERRENA	LAVAL	06 80 91 08 99
LEGAN Aurélie	AGRIAL	JANVENE	06 09 30 55 24
MARTINEZ Marie	<i>Syndicat du Bassin Versant de l'Isac</i>	ST GILDAS DES BOIS (dpt 44)	06 38 99 91 39
POTIER Dominique	TERRENA	LAVAL	06 84 53 38 97
SALAUN Marine	<i>Chambre d'Agriculture de Bgne</i>	LA GOUESNIERE	06 37 88 48 13

4 agents Département 56			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél
BARON David	CECAB	SAINT ALLOUESTRE	06 35 13 76 18
RIBOUCHON Fabrice	CECAB	SAINT ALLOUESTRE	06 85 93 72 06
ROUSSEL Pierre-Yves	<i>Chambre d'Agriculture de Bgne</i>	VANNES	06 32 81 62 19
VIDAL Julien	Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévelo	CADEN	02 97 67 87 49

CRODIP – Octobre 2018